Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

_____ Rapport de recherche _____

Programmes correctionnels efficaces pour les délinquantes

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Service correctionnel du Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également disponible en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2012 Nº R-279

Programmes correctionnels efficaces pour les délinquantes

Laura Booth

Service correctionnel du Canada

Mai 2012

Copyright of this document does not belong to the Crown. Proper authorization must be obtained from the author for any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Remerciements

Plusieurs personnes ont contribué à la préparation et à l'exécution de ce projet. Un grand merci à Kelly Taylor et Dena Derkzen pour leur appui tout au long du projet. Merci également à Renée Gobeil pour la conception du cadre méthodologique initial de ce projet, et à Paul Gendreau et Yvette Thériault pour leur rôle dans l'évaluation des programmes visés par cette étude. Par ailleurs, Aileen Harris, Kim Allenby et Ashley McConnell ont été d'une aide précieuse lors du processus d'édition; leurs suggestions ont été très appréciées. Enfin, nous remercions de leur précieuse contribution les employés et les délinquantes qui ont participé à cette étude.

Résumé

Mots clés : *délinquantes, programmes conçus spécialement pour les délinquantes.*

Pour atteindre son but concernant la réadaptation des délinquants et des délinquantes, il est primordial que le Service correctionnel du Canada (SCC) puisse leur offrir des programmes correctionnels efficaces. C'est pourquoi la Stratégie actuelle des programmes pour délinquantes s'appuie sur le principe selon lequel le meilleur moyen d'aider les délinquantes à se réadapter, c'est de leur offrir des programmes qui s'inspirent du modèle fondé sur les principes empiriques du risque, des besoins et de la réceptivité (RBR) tout en s'inscrivant dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les femmes. Selon le SCC, les programmes devraient être : centrés sur les femmes, holistiques, adaptés à la diversité des délinquantes et dispensés dans un environnement de soutien. La présente étude visait à évaluer la mesure dans laquelle les programmes correctionnels actuels pour les délinquantes intègrent à la fois les aspects classiques du modèle RBR et les principes relatifs à l'adaptation aux besoins des délinquantes, comme il est énoncé dans la Stratégie des programmes pour délinquantes.

Aux fins de la présente analyse, le Programme de prévention de la violence pour délinquantes (PPVD) et le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT) ont servi d'exemples de programmes conçus par le SCC spécialement pour les délinquantes. Des données concernant ces programmes ont été recueillies, en trois étapes distinctes, au moyen d'une série d'évaluations et d'examens auprès de trois groupes différents de participants. Lors de la première étape, des répondants clés responsables de l'élaboration et de l'animation de programmes ont évalué les programmes au moyen du Répertoire d'évaluation des programmes correctionnels - 2000 (REPC -2000; Gendreau et Andrews, 2001) et de l'Évaluation des programmes conçus spécialement pour les délinquantes (GRPA; Covington, 2007). Lors de la deuxième étape, des intervenants des programmes précités ont répondu à deux questionnaires d'autoévaluation : le Questionnaire sur les programmes conçus spécialement pour les délinquantes (GRQ) – Version pour le personnel; et le Questionnaire sur les éléments de traitement efficaces (ETEQ; Nesovic, 2003). Lors de la dernière étape, des délinquantes ayant terminé le PPVD ou suivi une phase du PIDT dans deux pénitenciers (Établissement pour femmes Grand Valley et Établissement Nova pour femmes) ont répondu à un questionnaire à l'occasion d'une entrevue. Un total de 15 intervenants de programmes et 15 délinquantes ont participé au projet.

Dans l'ensemble, les personnes qui ont participé au projet ont bien accueilli l'intégration des principes du modèle RBR dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les délinquantes. Les employés et les délinquantes interrogés ont mis en évidence certaines insuffisances, dont le fait que les programmes adaptés aux différences culturelles sont limités, de même que les services de soutien continus et les séances de rappel. Enfin, les employés interrogés ont évoqué des problèmes opérationnels nuisant au bon fonctionnement des programmes, tels que le roulement élevé du personnel et l'insuffisance des fonds disponibles.

La présente étude est préliminaire et doit être interprétée avec circonspection, vu la taille modeste des échantillons. Toutefois, les résultats confirment la capacité du SCC de cibler des éléments établis de programmes correctionnels tout en adoptant une approche qui tienne compte des disparités entre les sexes. Les résultats confirment également la nécessité d'offrir des programmes adaptés aux différences culturelles et s'inscrivant dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les délinquantes. De plus, pour s'assurer de la mise en œuvre réussie de tels programmes, il faudrait se pencher sur les questions opérationnelles concernant la dotation en personnel et la surveillance continue.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Table des matières iv
Liste des tableaux v
Liste des annexes vi
Introduction 1
Méthode 4
Participants 4
Mesures / Matériel 5
Répertoire d'évaluation des programmes correctionnels - 2000 (REPC-2000) 5
Instrument d'évaluation des programmes conçus spécialement pour les délinquantes (GRPA) 5
Questionnaire sur les programmes conçus spécialement pour les délinquantes (GRQ) – Version pour le personnel 6
Questionnaire sur les éléments de traitement efficaces (ETEQ) 7
Questionnaire pour les participantes aux programmes 7
Procédure / Approche analytique 7
Examen des programmes 7
Collecte de données sur les intervenants et les délinquantes 8
Résultats 9
Évaluation au moyen du REPC-2000 et du GRPA 9
Évaluation au moyen de l'ETEQ et du GRQ 13
Analyse des éléments de l'ETEQ 15
Analyse des éléments du GRQ 16
Participantes aux programmes 17
Analyse 21
Limites et orientations pour l'avenir 24
Bibliographie 26

Liste des tableaux

Tableau 1 *Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes – Évaluation au moyen du REPC-2000* 10
Tableau 2 *Programme de prévention de la violence pour délinquantes – Évaluation au moyen du REPC-2000* 11
Tableau 3 *Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes – Évaluation au moyen du GRPA* 12
Tableau 4 *Programme de prévention de la violence pour délinquantes – Évaluation au moyen du GRPA* 13
Tableau 5 *Sous-échelles de l'ETEQ - Présence et importance* 14
Tableau 6 *Sous-échelles du GRQ - Présence et Importance* 15
Tableau 7 *Rétroaction des participantes - Présence d'éléments conçus spécialement pour les délinquantes* 19
Tableau 8 *Rétroaction des participantes - Importance d'éléments conçus spécialement pour les délinquantes* 20

Liste des annexes

Annexe A: Questionnaire pour les participantes aux programmes 28
Annexe B: GRPA: Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes 30
Annexe C: GRPA: Programme de prévention de la violence pour délinquantes 33
Annexe D: GRQ: Moyennes individuelles 36
Annexe E: ETEQ: Moyennes individuelles 40

Introduction

Les délinquantes ont toujours été une population modeste pour laquelle on a souvent négligé d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes correctionnels adaptés. Toutefois, depuis quelques années, les chercheurs et les personnes qui travaillent en milieu correctionnel auprès des délinquantes sont de plus en plus nombreux à reconnaître que la situation des femmes s'inscrit dans un contexte social, politique et culturel qui leur est propre. En conséquence, la pratique traditionnelle consistant à concevoir des programmes correctionnels également applicables aux hommes et aux femmes évolue à mesure que l'on reconnaît que les modes de comportement criminels, de même que les interventions du système de justice face au crime et aux délinquants, diffèrent selon le sexe. Conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), le Service correctionnel du Canada (SCC) est mandaté pour répondre aux besoins des délinquants en leur offrant des programmes correctionnels qui tiennent compte des différences entre les sexes ainsi que des différences d'ordre ethnique, culturel et spirituel.

Les délinquantes représentent toujours une petite proportion du nombre total d'admissions dans le système correctionnel fédéral au Canada, mais il reste que la population de délinquantes a augmenté de 21 % entre 2002 et 2007 et que, en avril 2009, 500 délinquantes étaient incarcérées dans des établissements fédéraux au Canada (Sécurité publique Canada, 2009). En outre, selon des données récentes, la proportion de délinquantes admises dans le système correctionnel fédéral classées comme ayant de « grands besoins » a doublé pour passer de 26 % en 1997 à 50 % en 2006 (Kong et Aucoin, 2008). C'est pourquoi, en 2004, on a défini une nouvelle *Stratégie des programmes pour délinquantes* qui servirait de cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes correctionnels répondant aux besoins uniques des délinquantes, dans le but de favoriser la réussite de la mise en liberté sous condition (Fortin, 2004).

La Stratégie de programmes s'applique à tous les programmes correctionnels, programmes de santé mentale et « autres » (programmes d'éducation, d'emploi et d'employabilité et programmes sociaux). La présente étude traite des programmes correctionnels. Le SCC définit un programme correctionnel comme étant « une intervention structurée qui agit sur les facteurs liés directement au comportement criminel du délinquant » (DC 726). La Stratégie de programmes est fondée sur le postulat selon lequel certains éléments des programmes correctionnels

Ébauche

conventionnels s'appliquent également aux hommes et aux femmes, tandis que d'autres éléments diffèrent d'un sexe à l'autre. La stratégie actuelle est une tentative en vue d'intégrer les principes des programmes correctionnels conventionnels qui sont efficaces dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les délinquantes.

Au Canada, les concepteurs de programmes correctionnels conventionnels s'appuient sur les études entreprises pour la première fois par Andrews et ses collègues dans les années 1980 sur les interventions efficaces. Ces travaux mettent en évidence l'importance primordiale des risques, des facteurs criminogènes et de la réceptivité dans l'élaboration de programmes correctionnels efficaces. Le modèle fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, ou modèle RBR, s'inspire d'une théorie de la personnalité en général et des processus cognitifs intervenant dans l'apprentissage social; ce modèle de prévention du crime et de réadaptation correctionnelle est clairement exposé par les chercheurs (p. ex., Andrews, Bonta et Hoge, 1990; Andrews, Zinger, Hoge, Bonta, Gendreau et Cullen, 1990; Andrews 2001). Au Canada, et dans bien d'autres pays, le modèle RBR est devenu le premier modèle de traitement pour les délinquants (Ward, Melser et Yates, 2007). Il est centré essentiellement sur la prédiction du risque et le classement des délinquants aux fins de traitement et d'intervention. Il est fondé sur trois constatations : on peut prédire le comportement criminel; le niveau du risque et des besoins ainsi que le degré d'intensité du traitement interagissent pour influer sur la récidive; ces variables se conjuguent à d'autres facteurs personnels pour influer sur les résultats du traitement correctionnel (Andrews et Bonta, 2006). Selon le principe du risque, le degré d'intensité du traitement doit être proportionnel au niveau de risque de récidive. Selon le principe des besoins, le traitement doit cibler les facteurs criminogènes (les facteurs de risque directement liés au comportement criminel). Enfin, selon le principe de la réceptivité, les services fournis doivent être adaptés au style d'apprentissage et aux capacités du délinquant. On distingue généralement deux niveaux de réceptivité : la réceptivité générale se rapporte aux processus cognitifs de l'apprentissage social qui sont jugés efficaces pour tous les délinquants; la réceptivité spécifique se rapporte aux caractéristiques propres à chaque délinquant, y compris le sexe.

La question de la validité des principes RBR pour les délinquantes prête toujours à controverse, débat critiqué par certaines universitaires féministes (voir Blanchette et Brown, 2006). Des études méta-analytiques confirment l'utilité générale de ce modèle pour les délinquantes (p. ex., Smith, Cullen et Latessa, 2009), mais des problématiques théoriques

Ébauche

continuent de se poser du fait du manque d'attention accordée aux différences liées au sexe. En conséquence, pour les programmes destinés aux délinquantes au Canada, les principes du risque, des besoins et de la réceptivité s'inscrivent dans un cadre d'intervention conçu spécialement à leur intention. Ce cadre d'intervention revêt une importance primordiale au Canada depuis la publication du rapport final du Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale, *La création de choix* (SCC, 1990). Le Groupe de travail a énoncé cinq principes directeurs pour les interventions auprès des délinquantes (prendre sa vie en main, des choix valables et responsables, respect et dignité, environnement de soutien et responsabilité partagée) qui constituent toujours la pierre angulaire de l'approche du SCC envers les délinquantes. Il en résulte que la Stratégie des programmes pour délinquantes est fondée sur quatre principes clés : les programmes doivent être centrés sur les femmes, holistiques, dispensés dans un environnement de soutien et adaptés à la diversité des délinquantes. La Stratégie se situe en droite ligne de la théorie avancée actuellement dans les écrits féministes sur ce qui constitue des programmes adaptés aux différences liées au sexe. Par exemple, Bloom et Covington (2000) ont proposé la définition qui suit d'un cadre d'intervention spécialement conçu pour les délinquantes qui concorde avec celui adopté par le SCC.

> Un cadre spécialement conçu pour les délinquantes suppose un environnement, un personnel, un contenu et une documentation qui tiennent compte des réalités de la condition des femmes et qui permettent de remédier aux problèmes des participantes. Un tel cadre est multidimensionnel, est fondé sur des principes qui tiennent compte du cheminement des délinquantes dans le système de justice pénale. Un tel cadre est centré sur des facteurs sociaux (p. ex., pauvreté, race, classe sociale et inégalités entre les sexes) et culturels, ainsi que sur des interventions thérapeutiques. Ces interventions visent à remédier à divers problèmes – mauvais traitements, violence, conflits familiaux, toxicomanie et troubles associés. Qu'elles soient axées sur le traitement ou le renforcement des compétences, elles misent sur les forces individuelles et privilégient l'auto-efficacité (p. 11).

La présente étude vise à déterminer la mesure dans laquelle les programmes correctionnels du SCC pour délinquantes adhèrent à la fois aux principes sous-jacents aux programmes correctionnels efficaces (tels qu'énoncés dans le modèle RBR) et aux principes énoncés dans la Stratégie des programmes pour délinquantes. Elle traite de deux programmes correctionnels : le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes (PIDT) et le Programme de prévention de la violence pour délinquantes (PPVD). Il convient toutefois de noter que notre intention est, non pas d'évaluer ces programmes, mais plutôt de les prendre comme exemples de programmes

Ébauche

correctionnels pour délinquantes au sein du SCC[1]. Le SCC évalue régulièrement ses programmes correctionnels conformément aux normes en vigueur en la matière.

Méthode

Participants

Trois groupes indépendants de répondants ont servi à la présente étude, constitués respectivement de responsables clés, d'intervenants et de délinquantes. Lors de la préparation de cette recherche, nous avons dressé la liste des responsables clés de l'élaboration et de l'animation du PIDT et du PPVD et nous les avons invités à prendre part à une évaluation de ces programmes par téléconférence.

Lors d'une deuxième étape, nous avons dressé la liste des membres du personnel ayant animé le PIDT ou le PPVD, ou reçu une formation à cet effet, entre 2007 et le moment de la collecte de données, pour les inviter à participer à l'évaluation de l'un ou l'autre programme. Trois personnes ont été exclues, leur adresse électronique au SCC n'étant plus valable. Au total, 83 membres du personnel ont été sollicités, dont 19 ont retourné les questionnaires d'évaluation dûment remplis[2].

Enfin, des délinquantes incarcérées dans deux des pénitenciers pour femmes (l'Établissement Nova pour femmes et l'Établissement pour femmes Grand Valley) ont été invitées à participer à une entrevue concernant leur expérience des programmes correctionnels[3]. Toutes les délinquantes qui avaient terminé le PPVD ou l'une ou l'autre phase du PIDT étaient admissibles. Seize ont accepté de participer, dont douze avaient suivi au moins une phase du PIDT[4], trois avaient terminé au moins une phase du PIDT et le PPVD, et une avait participé seulement au PPVD[5].

---

[1] Le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes a été évalué par Matheson, Doherty et Grant (2011). Une évaluation du Programme pilote de prévention de la violence pour délinquantes est en cours à la Direction de la recherche du SCC.

[2] Quatre questionnaires ont été exclus de l'ensemble de données définitif en raison de problèmes de qualité des données et de consentement invalide.

[3] Seuls deux établissements ont été utilisés à cause de contraintes de temps et de restrictions budgétaires.

[4] On trouvera une description complète du PIDT dans Hume (2001); Matheson, Doherty et Grant, (2008).

[5] Seule une participante a suivi le PPVD jusqu'au bout; elle a donc été exclue de l'ensemble de données, d'où un échantillon définitif de 15 délinquantes.

Ébauche

Mesures / Matériel

Répertoire d'évaluation des programmes correctionnels - 2000 (REPC-2000)

Le Répertoire d'évaluation des programmes correctionnels - 2000 (REPC-2000) (Gendreau et Andrews, 2001; Gendreau, Smith et French, 2006) est une version révisée du REPC qui a été créé par suite du nombre grandissant d'écrits traitant des principes des programmes correctionnels efficaces. Ce répertoire vise à inventorier les points forts et les points faibles des programmes correctionnels. La version révisée compte 131 énoncés sur lesquels on se prononce par « oui » ou par « non ». Les énoncés qui ne s'appliquent pas au programme évalué sont notés comme étant sans objet ou S/O. Pour chaque énoncé, un degré de certitude (dc) choisi sur une échelle en 5 points est associé à la réponse fournie (« oui » ou « non »), 5 correspondant à une certitude maximale, 3 à une certitude moyenne et 1 indiquant que l'évaluateur n'est pas sûr de la fiabilité et de la validité de la réponse recueillie. Le REPC-2000 est divisé en 9 sous-échelles : Données démographiques sur le programme (non cotée),[6] Culture d'organisation, Mise en œuvre / suivi du programme, Caractéristiques de la direction et du personnel, Évaluation du risque et des besoins des bénéficiaires, Caractéristiques du programme, Pratiques correctionnelles de base, Communication entre organismes et Évaluation. Pour chaque sous-échelle, le pourcentage de « oui » est calculé, ainsi que le degré moyen de certitude. Des scores de 70 % ou plus sont classés « Très satisfaisant », les scores situés entre 50 et 69 % sont classés « Satisfaisant » et les scores en dessous de 50 % sont classés « Insatisfaisant ».

Instrument d'évaluation des programmes conçus spécialement pour les délinquantes (GRPA)

L'instrument d'évaluation des programmes conçus spécialement pour les délinquantes (Gender-Responsive Program Assessment (GRPA), Covington, 2007) permet aux administrateurs de programmes, aux organismes de surveillance et aux cliniciens de vérifier dans quelle mesure les programmes sont adaptés aux besoins des femmes et des adolescentes. Il est fondé sur les principaux éléments de la qualité des programmes, dont les principes directeurs énoncés dans *Gender-Responsive Strategies: Research, Practice, and Guiding Principles for Women Offenders*, et sur la définition suivante :

[6] Cette section est purement descriptive et ne contribue pas à la notation selon le REPC. Elle traite plutôt de certains paramètres généraux concernant le programme.

Ébauche

> « Un cadre spécialement conçu pour les délinquantes suppose un environnement, un personnel, un contenu et une documentation qui tiennent compte des réalités de la condition des femmes et des adolescentes, de leurs forces et de leurs difficultés » (Covington, 2007).

L'instrument comporte 66 énoncés, sur lesquels on se prononce par « oui » ou par « non ». Les éléments qui ne s'appliquent pas au programme évalué sont notés comme étant sans objet ou S/O. Pour chaque énoncé, un degré de certitude (dc) est choisi sur une échelle de 0 à 100, où 100 représente une certitude absolue, et 0 indique que l'évaluateur n'est pas sûr de la fiabilité ni de la validité de sa réponse. Le GRPA est divisé en sept sous-échelles : Fondements théoriques et énoncé de mission, Site et établissement, Administration et dotation en personnel, Environnement / culture du programme, Planification du traitement, Élaboration du programme et Évaluation du programme. Pour l'ensemble de l'instrument, le nombre de réponses affirmatives peut atteindre un total maximal de 66. Les totaux entre 60 et 66 sont classés « Excellent », les scores entre 51 et 59 sont classés « Bon », les scores entre 35 et 50 sont classés « Besoin d'amélioration »; les scores allant de 19 à 34 « Grand besoin d'amélioration », et les scores allant de 0 à 18 sont classés « Pas du tout conçu pour les délinquantes ».

Questionnaire sur les programmes conçus spécialement pour les délinquantes (GRQ) –Version pour le personnel

On a utilisé une version modifiée du GRPA précité pour sonder l'opinion des employés de première ligne concernant la présence et l'importance d'éléments adaptés aux besoins des délinquantes dans le programme que les concernait[7]. On a repris 65 énoncés du GRPA. Les participants étaient invités à donner leur avis, non plus par oui ou par non, mais au moyen de deux échelles en quatre points[8]. On leur a demandé d'évaluer d'abord la présence d'éléments de traitement dans le programme visé (1 = Jamais présent, 2 = Présent à l'occasion, 3 = Habituellement présent, 4 = Toujours présent) puis leur importance pour l'efficacité du programme (1 = Pas important, 2 = Plus ou moins important, 3 = Important, 4 = Très important).

[7] On a modifié la notation des réponses avec la permission de l'auteur de l'échelle.
[8] Un énoncé concernant l'importance de tous les groupes de délinquantes a été exclus, tous les groupes visés dans les établissements du SCC étant par définition de sexe féminin.

Ébauche

Questionnaire sur les éléments de traitement efficaces (ETEQ)

Le questionnaire sur les éléments de traitement efficaces (Effective Treatment Elements Questionnaire (ETEQ), Nesovic, 2003) a été conçu au départ comme instrument d'évaluation de la validité apparente d'une version antérieure du REPC. L'ETEQ comporte des énoncés concernant les éléments de traitement évalués dans le REPC. L'ETEQ compte 84 énoncés évalués au moyen d'échelles en quatre points décrites dans le GRQ ci-dessus et compte également six sous-échelles : Mise en œuvre du programme, Évaluation préalable des bénéficiaires, Caractéristiques du programme, Caractéristiques du personnel, Évaluation du programme, et Autre.

Questionnaire pour les participantes aux programmes

Un questionnaire a été élaboré à l'interne qui vise à sonder l'opinion des participantes sur la présence et l'importance d'éléments des programmes correctionnels adaptés à leurs besoins (voir l'annexe A). Un évaluateur notait la réponse à chaque question, à savoir si tel ou tel élément était toujours présent, parfois présent ou absent, et s'il était jugé important, plus ou moins important ou aucunement important pour l'efficacité du programme. Voici deux des questions posées à titre d'exemples : « Le programme est-il donné dans un climat de sécurité, de soutien, de respect et de dignité? »; « Pensez-vous que le programme tient compte de la diversité (culture / ethnicité / orientation sexuelle)? ».

Procédure / Approche analytique

Les trois groupes de participants (responsables clés, intervenants, délinquantes) ont répondu à des portions indépendantes les unes des autres des instruments de mesure précités. Les responsables clés ont pris part à l'évaluation (REPC-2000 et GRPA) par téléconférence, les intervenants des programmes ont répondu aux questionnaires d'auto-évaluation GRQ et ETEQ, et les délinquantes ont répondu à un questionnaire à l'occasion d'une entrevue.

Examen des programmes

La responsabilité de l'évaluation du PIDT et du PPVD au moyen du REPC-2000 a été confiée à Paul Gendreau et Yvette Thériault (Gendreau et Thériaut, 2008). Pour ce faire, les évaluateurs ont reçu de la documentation sur le PIDT et le PPVD, et ont sondé les intervenants clés désignés au SCC par téléconférence. Les deux évaluateurs ont noté chaque élément

Ébauche

séparément et ont résolu par la discussion les écarts constatés (concernant 6 énoncés). La moyenne des scores respectifs des deux évaluateurs donne la mesure du degré de certitude concernant la réponse obtenue à chaque énoncé.

L'évaluation du PIDT et du PPVD au moyen du GRPA a été faite par des membres du personnel du SCC. Ces derniers ont reçu de la documentation sur les programmes et ont sondé les intervenants clés à l'occasion d'entrevues, en utilisant la même méthode de notation que pour le REPC-2000.

Collecte de données sur les intervenants et les délinquantes

Étaient admissibles à la présente étude les membres du personnel qui avaient animé le PIDT ou le PPVD, ou qui avaient reçu une formation à cet effet, entre janvier 2007 et le moment de la collecte des données. On a envoyé un courriel à tous les membres du personnel actuellement en poste au SCC qui remplissaient ce critère pour leur préciser l'objet et les exigences de l'étude, en invitant les personnes intéressées à remplir le questionnaire joint au courriel. Tous les participants ont été avisés du fait que leur contribution était volontaire, confidentielle et anonyme, conformément aux normes d'éthique en usage.

Les délinquantes admissibles à la présente étude étaient celles qui purgeaient une peine de ressort fédéral à l'Établissement Nova pour femmes ou à l'Établissement pour femmes Grand Valley qui avaient suivi jusqu'au bout le PPVD ou l'une ou l'autre phase du PIDT. Une feuille d'information énonçant l'objet et les exigences de l'étude et une feuille d'inscription pour les délinquantes désireuses de participer ont été envoyées aux deux établissements pour diffusion. La feuille d'information indiquait que l'étude visait à sonder l'opinion des délinquantes concernant les éléments des programmes correctionnels efficaces pour elles et énonçait leur droit d'y participer dans l'anonymat et en toute confidentialité. D'autres délinquantes ont été recrutées à l'occasion d'entretiens individuels dans les établissements. On les a alors informées de l'objet de l'étude et de la méthode employée. Un formulaire de consentement éclairé leur a été remis pour qu'elles en prennent connaissance et qu'elles le signent dans l'éventualité où elles acceptaient de participer à l'étude. Toutes les participantes ont été avisées du fait que leur contribution était volontaire, confidentielle et anonyme, conformément aux normes d'éthique en usage.

Ébauche

Résultats

Évaluation au moyen du REPC-2000 et du GRPA

Comme on l'a indiqué précédemment, la première étape de cette étude visait à évaluer le PIDT et le PPVD au moyen du REPC-2000 et du GRPA. Les tableaux 1 et 2 présentent les résultats de l'évaluation du PIDT et du PPVD, respectivement, au moyen du REPC-2000[9]. Les scores inférieurs à 50 % sont classés « Non satisfaisant », les scores entre 50 et 69 % sont classés « Satisfaisant », et les scores supérieurs à 70 % sont classés « Très satisfaisant ». Ces résultats révèlent que, dans l'ensemble, les deux programmes sont plutôt « satisfaisants » selon le REPC-2000. La répartition des scores moyens par sous-échelle suivait la même tendance dans les deux cas : de 70 % pour les sous-échelles Culture d'organisation et Mise en œuvre/suivi du programme à 43 % pour la sous-échelle Communication entre organismes dans le cas du PIDT; et de 80 % pour la sous-échelle Mise en œuvre/suivi du programme à 38 % pour la sous-échelle Évaluation dans le cas du PPVD. Les scores des deux programmes étaient répartis de façon similaire, mais ceux obtenus pour le PPVD étaient égaux ou supérieurs à ceux du PIDT pour chaque sous-échelle du REPC-2000, à l'exception de la sous-échelle Évaluation pour laquelle le PIDT a obtenu un score moyen de 63 % contre 38 % dans le cas du PPVD[10] [11].

Ébauche

[9] Les éléments jugés sans objet ont été retirés des tableaux; c'est pourquoi leur nombre varie d'un programme à l'autre.

[10] La mise en œuvre du PPVD a coïncidé avec l'évaluation au moyen du REPC-2000, d'où l'absence de données pertinentes qui est sans doute à l'origine du score inférieur obtenu pour la sous-échelle Évaluation.

[11] Du fait de la loi sur le droit d'auteur et des exigences en matière de formation, certains éléments du REPC-2000 ne peuvent être fournis.

Tableau 1

Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes – Évaluation au moyen du REPC-2000

	Catégorie	Nbre d'éléments évalués	Points obtenus	Score en %	Dc moyen
A	Données démographiques sur le programme	Pas de notation	s/o	s/o	s/o
B	Culture d'organisation	10	7	70	3,4
C	Mise en œuvre/suivi du programme	10	7	70	4,3
D	Caractéristiques de la direction et du personnel	17	10	59	3,1
E	Évaluation du risque et des besoins des bénéficiaires	12	6	50	3,9
F	Caractéristiques du programme	21	12	57	3,1
G	Pratiques correctionnelles de base	45	s/o	s/o	s/o
H	Communication entre organismes	7	3	43	2,4
I	Évaluation	8	5	63	4,3
	Sous-total Traitement (E et F)	33	18	55	3,4
	Total	85	50	59	3,5

Remarque : s/o = sans objet, mention utilisée pour les éléments qui ne s'appliquent pas au programme évalué. Dans certaines catégories, on ne disposait pas des données requises pour la notation, parce que l'évaluation au moyen du REPC-2000 s'était limitée à un examen des documents liés au programme, sans visite sur place.
Dc moyen = degré de certitude moyen chiffré entre 0 (l'évaluateur n'est pas sûr de la fiabilité et de la validité de sa réponse concernant un élément donné) et 100 (l'évaluateur est sûr de sa réponse « oui » ou « non »).

Ébauche

Tableau 2

Programme de prévention de la violence pour délinquantes – Évaluation au moyen du REPC-2000

	Catégorie	Nbre d'éléments évalués	Points obtenus	Score en %	Dc moyen
A	Données démographiques sur le programme	Pas de notation	s/o	s/o	s/o
B	Culture d'organisation	9	7	78	3,2
C	Mise en œuvre/suivi du programme	10	8	80	4,2
D	Caractéristiques de la direction et du personnel	17	12	71	3,3
E	Évaluation du risque et des besoins des bénéficiaires	12	6	50	3,9
F	Caractéristiques du programme	21	13	62	3,3
G	Pratiques correctionnelles de base	45	s/o	s/o	s/o
H	Communication entre organismes	7	3	43	2,4
I	Évaluation	8	3	38	3,7
	Sous-total Traitement (E et F)	33	19	58	3,5
	Total	84	52	62	3,5

Remarque : s/o = sans objet, mention utilisée pour les éléments qui ne s'appliquent pas au programme évalué. Dans certaines catégories, on ne disposait pas des données requises pour la notation, parce que l'évaluation au moyen du REPC-2000 s'était limitée à un examen des documents liés au programme, sans visite sur place.
Dc moyen = degré de certitude moyen chiffré entre 0 (l'évaluateur n'est pas sûr de la fiabilité et de la validité de sa réponse concernant un élément donné) et 100 (l'évaluateur est sûr de sa réponse « oui » ou « non »).

Les tableaux 3 et 4 présentent les résultats de l'évaluation du PIDT et du PPVD au moyen du GRPA (voir les scores individuels aux annexes B et C). Les totaux entre 60 et 66 sont classés « Excellent », les scores entre 51 et 59 sont classés « Bon », les scores entre 35 et 50 sont classés « Besoin d'amélioration »; les scores allant de 19 à 34 « Grand besoin d'amélioration », et les scores allant de 0 à 18 sont classés « Pas du tout conçu pour les délinquantes ». L'évaluation des

Ébauche

deux programmes a donné lieu à des scores classés « Bon », le PPVD évitant de justesse le classement « Excellent ». Les scores moyens par sous-échelle sont les mêmes pour les deux programmes, de 100 % à 67 %, bien qu'ils soient égaux ou supérieurs dans chaque sous-échelle pour le PPVD.

Tableau 3

Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes – Évaluation au moyen du GRPA

	Catégorie	Nbre d'éléments évalués	Points obtenus	Score en %	Dc moyen
A	Fondements théoriques et énoncé de mission	6	4	67	88
B	Site et établissement	6	4	67	97
C	Administration et dotation en personnel	12	8	67	78
D	Environnement et culture du programme	9	6	67	74
E	Planification du traitement	12	11	92	86
F	Élaboration du programme	15	14	93	95
G	Évaluation du programme	6	6	100	94
	Total	66	53		

Remarque : Dc moyen = degré de certitude moyen chiffré entre 0 (l'évaluateur n'est pas sûr de la fiabilité et de la validité de sa réponse concernant un élément donné) et 100 (l'évaluateur est sûr de sa réponse « oui » ou « non »).

Ébauche

Tableau 4

Programme de prévention de la violence pour délinquantes – Évaluation au moyen du GRPA

	Catégorie	Nbre d'éléments évalués	Points obtenus	Score en %	Dc moyen
A	Fondements théoriques et énoncé de mission	6	5	83	88
B	Site et établissement	6	4	67	85
C	Administration et dotation en personnel	12	8	67	81
D	Environnement et culture du programme	9	8	89	75
E	Planification du traitement	12	11	92	80
F	Élaboration du programme	15	15	100	92
G	Évaluation du programme	6	6	100	89
	Total	66	57		

Remarque : Dc moyen = degré de certitude moyen chiffré entre 0 (l'évaluateur n'est pas sûr de la fiabilité et de la validité de sa réponse concernant un élément donné) et 100 (l'évaluateur est sûr de sa réponse « oui » ou « non »).

Évaluation au moyen de l'ETEQ et du GRQ

Un total de 19 membres du personnel a retourné le questionnaire dûment rempli. Quatre questionnaires ont été exclus des analyses en raison de problèmes de qualité des données et de consentement invalide. Les tableaux 5 et 6 présentent les scores moyens obtenus par sous-échelle au moyen de l'ETEQ et du GRQ. Vu la taille modeste de l'échantillon, on s'est limité à des statistiques descriptives, et la prudence est de rigueur dans l'interprétation des résultats. Sans être identiques, les éventails de réponses concernant l'importance et la présence d'éléments conçus spécialement pour les délinquantes étaient analogues dans l'ETEQ et le GRQ. Les scores moyens concernant l'importance étaient supérieurs aux scores moyens concernant la présence dans toutes les sous-échelles de l'ETEQ et du GRQ. Par ailleurs, le score moyen obtenu concernant l'importance d'éléments était supérieur à 3 dans l'immense majorité des cas; il était inférieur à 3 dans seulement 11 % (n = 9/84) et 6 % (n = 4/65) des énoncés de l'ETEQ et du GRQ respectivement (voir les moyennes individuelles aux annexes D et E).

La plupart des scores moyens enregistrés par sous-échelle concernant la présence

Ébauche

d'éléments tournaient autour de 3, les moyennes les plus élevées ont été enregistrées pour la présence et l'importance des éléments de la sous-échelle Évaluation préalable des bénéficiaires de l'ETEQ, tandis que les moyennes les plus basses ont été enregistrées pour la présence des éléments de la sous-échelle Caractéristiques du programme (2,8). Les moyennes enregistrées pour l'importance des éléments par sous-échelle variaient de 3,3 à 3,8 dans le cas de l'ETEQ et de 3,3 à 3,7 dans le cas du GRQ; toutefois, les moyennes enregistrées pour la présence étaient légèrement inférieures dans le cas du GRQ par rapport à l'ETEQ, soit de 3,2 (Fondements théoriques et énoncé de mission) à 2,3 (Site et établissement). Une analyse des scores individuels obtenus concernant les fondements théoriques révèle certains écarts entre la présence et l'importance perçues des éléments des programmes correctionnels efficaces et des programmes conçus spécialement pour les délinquantes.

Tableau 5

Sous-échelles de l'ETEQ - Présence et importance

Sous-échelle (Nbre d'éléments)	Présence		Importance	
	Moyenne	*Écart-type*	Moyenne	*Écart-type*
Mise en œuvre du programme (11)	3,0	0,46	3,3	0,41
Évaluation préalable des bénéficiaires(12)	3,2	0,39	3,8	0,19
Caractéristiques du programme (28)	2,8	0,39	3,5	0,36
Caractéristiques du personnel (20)	3,2	0,48	3,7	0,25
Évaluation du programme (7)	3,1	0,63	3,6	0,51
Autre (6)	3,1	0,8	3,4	0,65

Ébauche

Tableau 6

Sous-échelles du GRQ - Présence et Importance

Sous-échelle (Nbre d'éléments)	Présence		Importance	
	Moyenne	*Écart-type*	Moyenne	*Écart-type*
Fondements théoriques et énoncé de mission (6)	3,2	0,4	3,6	0,44
Site et établissement (6)	2,3	0,53	3,3	0,46
Administration et dotation en personnel (12)	2,4	0,55	3,3	0,61
Environnement / culture du programme (9)	3,0	0,57	3,7	0,24
Planification de traitement (12)	3,0	0,48	3,6	0,36
Élaboration du programme (14)	3,0	0,3	3,5	0,43
Évaluation du programme (6)	3,2	0,46	3,6	0,42

Analyse des éléments de l'ETEQ

Une proportion relativement supérieure d'éléments de la sous-échelle Mise en œuvre du programme ont été jugés moins importants (moyennes inférieures à 3) par rapport aux autres sous-échelles, particulièrement les éléments concernant le rôle fonctionnel d'un directeur de programme. Toutefois, l'écart le plus notoire entre présence et importance concernait le financement suffisant du programme (moyenne de 3,8 pour l'importance et de seulement 2,3 pour la présence), la présence et l'importance des autres éléments étant jugées plus ou moins de la même manière. On trouvera à l'annexe E les moyennes individuelles correspondant aux éléments de l'ETEQ.

Dans l'ensemble, les moyennes enregistrées pour les éléments de la sous-échelle Évaluation préalable des bénéficiaires étaient élevées, tant pour la présence que pour l'importance, à l'exception notoire des énoncés concernant l'évaluation des caractéristiques personnelles et des styles d'interaction de la délinquante, tant générale (2,8 contre 3,5) qu'au moyen d'un instrument ou test psychométrique agréé (2,1 contre 3,5) et la description des facteurs de réceptivité (2,7 contre 3,8).

Ébauche

Dans le cas des éléments de la sous-échelle Caractéristiques du programme, les moyennes relatives à la présence variaient beaucoup, à compter de 2 pour les éléments liés au suivi après la participation au programme (séances de rappel, renvoi à des programmes complémentaires). Les moyennes relatives à la présence étaient inférieures concernant l'appariement du traitement aux caractéristiques personnelles des délinquantes (2,4), l'appariement du traitement aux compétences et qualités du personnel (2,5) et l'appariement des compétences du personnel à la population de délinquantes (2,4). Enfin, on constate un écart concernant l'adoption de comportements pro sociaux dans des situations de plus en plus difficiles, qui a été jugé extrêmement important (3,8) mais beaucoup moins présent (2,8).

Concernant la sous-échelle Caractéristiques du personnel, la majorité des éléments ont obtenu une moyenne supérieure à 3, tant pour la présence que pour l'importance. Les deux principales exceptions concernaient le roulement du personnel, jugé très important (3,9) mais peu présent (2,3), et la supervision clinique, jugée importante (3,21) mais peu présente (2).

Pour ce qui est de la sous-échelle Évaluation du programme, on note une certaine fluctuation des moyennes d'une variable à l'autre concernant la présence. La plupart des éléments ont été jugés importants, mais certains autres ont été jugés peu présents - l'assurance de la qualité (2,64) et la collecte de données sur les nouvelles condamnations (2,6).

Analyse des éléments du GRQ

La sous-échelle Fondements théoriques et énoncé de mission a obtenu la moyenne globale la plus élevée pour la présence et tous les éléments ont obtenu une moyenne supérieure à 3 pour la présence comme pour l'importance, à l'exception de l'élément « Le thème des richesses culturelles et ethniques et le respect des différences est traité dans les fondements théoriques du programme », qui a obtenu une moyenne de 2,5 pour la présence et de 3,7 pour l'importance.

Les éléments de la sous-échelle Site et établissement, qui permet d'évaluer la disposition des lieux et le contexte dans lequel le programme est offert, ont donné des moyennes inférieures concernant la présence (1,7 à 3) par rapport à l'importance (2,9 à 3,8), à commencer par un décor valorisant (1,7), une salle de programme confortable comportant une aire réservée aux visites familiales (1,8) et l'espace et le matériel réservés à la relaxation et aux activités thérapeutiques (1,9). À l'exception d'un décor valorisant, tous les éléments ont été jugés particulièrement importants (3 ou plus).

Ébauche

Concernant la sous-échelle Administration et dotation en personnel, plusieurs éléments ont été jugés plus importants que présents : la présélection des candidats axée sur la compétence culturelle (2,8 contre 3,5); la formation sur les programmes tenant compte des différences liées au sexe (2,67 contre 3,6); la formation sur les thérapies misant sur les forces individuelles, tenant compte des traumatismes subis et respectueuses des différences culturelles (2,2 contre 3,3); l'évaluation régulière du personnel (2,2 contre 3,3); les membres du personnel servant de modèles de comportement (2,4 contre 3,6); la supervision du personnel (2 contre 3,4).

En ce qui a trait à la sous-échelle Environnement et culture du programme, les moyennes enregistrées étaient élevées pour la présence, l'écart le plus notoire concernait la compétence culturelle des membres du personnel, qui a obtenu une moyenne de 3,6 pour l'importance et de seulement 2,7 pour la présence.

Dans le cas de la sous-échelle Planification du traitement, l'élément jugé le moins présent (2,6) mais l'un des plus importants (3,7) concernait l'inclusion de membres de la famille, de prestataires de services de formation et d'enseignement, et d'autres ressources communautaires dans la planification du continuum de soins pour les participantes.

Deux éléments de la sous-échelle Élaboration de programme présentaient un écart substantiel entre présence et importance : la préparation à l'autonomie financière (2 contre 3,1); et les services pour les femmes enceintes et les mères (2,6 contre 3,5).

Tous les éléments de la sous-échelle Évaluation de programme ont été jugés importants et présents, à l'exception de l'évaluation régulière des processus et des résultats qui a obtenu une moyenne de 2,6 pour la présence et de 3,5 pour l'importance.

Participantes aux programmes

Un total de 16 délinquantes ont accepté de prendre part à cette étude et avaient suivi au moins une phase du PIDT ou le PPVD. Comme 15 d'entre elles avaient participé au PIDT et seulement 3 avaient suivi le PPVD, les données présentées ci-dessous se rapportent uniquement aux réponses des délinquantes concernant leur participation au PIDT[12]. Là encore, la prudence est de rigueur dans l'interprétation des résultats, vu le petit nombre de répondantes. Le tableau 7 présente les résultats du sondage d'opinion effectué auprès des délinquantes concernant la présence d'éléments conçus à leur intention dans le PIDT. Ces résultats démontrent que plus de la

[12] Les deux délinquantes qui ont suivi le PIDT et le PPVD ont répondu aux questionnaires concernant respectivement les deux programmes. Les réponses concernant le PIDT ont été inclues.

Ébauche

moitié d'entre elles étaient d'accord pour dire que tous ces éléments étaient effectivement présents ou parfois présents. L'élément jugé le plus présent (80 %) dans le programme était la reconnaissance des différences entre les sexes, et le plus important la nécessité de répondre aux besoins propres aux délinquantes dans les programmes correctionnels. La majorité des délinquantes de l'échantillon (86,7 %) ont estimé que certains éléments étaient présents au moins par moments dans le programme (reconnaissance des différences entre les sexes; climat de sécurité, de soutien, de dignité et de respect; promotion des relations saines; possibilité de fournir de la rétroaction). L'écart le plus notoire par rapport à la tendance générale concernait le sentiment de responsabilisation, un pourcentage égal de délinquantes (46,7 %) jugeant cet élément présent ou absent dans le PIDT (et les 6,7 % restant le jugeant parfois présent). On a constaté une différence plus modeste, mais effective, concernant le soutien après la participation au programme, 66,7 % jugeant qu'il était présent 33,3 % qu'il était absent.

Ébauche

Tableau 7

Rétroaction des participantes - Présence d'éléments conçus spécialement pour les délinquantes

	Présence (%) *n* *N* = 15			
	Oui	Parfois	Non	NSP/SO
Reconnaissance des différences entre les sexes, des besoins propres aux délinquantes	80 (12)	6,7 (1)	13,3 (2)	0
Climat de sécurité, de soutien, de dignité, de respect	53,3 (8)	33,3 (5)	13,3 (2)	0
Promotion des relations saines	66,7 (10)	20 (3)	13,3 (2)	0
Approche multidimensionnelle (santé mentale, toxicomanie, traumatismes)	33,3 (5)	40 (6)	26,7 (4)	0
Prise en compte de la diversité (culture / ethnicité / orientation sexuelle)	53,3 (8)	13,3 (2)	20 (3)	13,3 (2)
Soutien continu	66,7 (10)	0	33,3 (5)	0
Holistique (connaissance de soi, sexualité, spiritualité)	53,3 (8)	13,3 (2)	26,7 (4)	6,7 (1)
Sentiment de responsabilisation	46,7 (7)	6,7 (1)	46,7 (7)	0
Capacité accrue de faire des choix responsables	73,3 (11)	6,7 (1)	20 (3)	0
Approche misant sur les forces individuelles	53,3 (8)	20 (3)	20 (3)	6,7 (1)
Possibilité de fournir de la rétroaction	73,3 (11)	13,3 (2)	13,3 (2)	0
Relations thérapeutiques avec le personnel	66,7 (10)	13,3 (2)	20 (3)	0

Remarque : NSP/SO = Ne sait pas/sans objet.

Ébauche

Le tableau 8 présente les résultats concernant l'importance des éléments tenant compte des différences liées au sexe qui rendent les programmes correctionnels pour délinquantes efficaces. Ils sont plus cohérents que ceux concernant la présence de tels éléments, selon les délinquantes de l'échantillon. Au moins 80 % d'entre elles ont jugé importants huit des douze éléments évalués. L'écart constaté dans les réponses résultait essentiellement du fait que certaines participantes n'étaient pas sûres de l'importance de certains éléments (NSP/SO) - à l'exception de l'attention accordée à la diversité, que plus du quart (26,7 %) des sujets de l'échantillon n'ont pas jugée importante pour l'efficacité du programme.

Tableau 8

Rétroaction des participantes - Importance d'éléments conçus spécialement pour les délinquantes

	Importance (%) *n* *N* = 15			
	Oui	Assez	Non	NSP/SO
Reconnaissance des différences entre les sexes, des besoins propres aux délinquantes	66,7 (10)	0	6,7 (1)	26,7 (4)
Climat de sécurité, de soutien, de dignité, de respect	100 (15)	0	0	0
Promotion des relations saines	93,3 (14)	0	0	6,7 (1)
Approche multidimensionnelle (santé mentale, toxicomanie, traumatismes)	86,7 (13)	0	13,3 (2)	0
Attention accordée à la diversité (culture / ethnicité / orientation sexuelle)	53,3 (8)	6,7 (1)	26,7 (4)	13,3 (2)
Soutien continu	93,3 (14)	0	6,7 (1)	0
Holistique (connaissance de soi, sexualité, spiritualité)	73,3 (11)	0	6,7 (1)	20 (3)
Sentiment de responsabilisation	66,7 (10)	0	6,7 (1)	26,7 (4)
Capacité accrue de faire des choix responsables	80 (12)	0	0	20 (3)
Approche misant sur les forces individuelles	86,7 (13)	0	0	13,3 (2)
Possibilité de fournir de la rétroaction	93,3 (14)	0	6,7 (1)	0
Relations thérapeutiques avec le personnel	80 (12)	0	6,7 (1)	13,3 (2)

Remarque : NSP/SO = Ne sait pas/sans objet.

Ébauche

Analyse

Pour continuer d'aider les délinquants et les délinquantes à réussir leur liberté sous condition, il est primordial que le SCCpuisse leur offrir des programmes correctionnels efficaces. La Stratégie actuelle des programmes pour délinquantes part du principe selon lequel le meilleur moyen d'atteindre ce but, c'est d'offrir des programmes qui s'inspirent du modèle fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité, tout en s'inscrivant dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les femmes. La présente étude préliminaire vise à déterminer la mesure dans laquelle les programmes correctionnels pour délinquantes du SCC permettent d'atteindre ces deux objectifs simultanément. À cet effet, le Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes et le Programme de prévention de la violence pour délinquantes nous ont servi d'exemples de programmes conçus expressément par le SCC dans ce double but. Les résultats obtenus confirment de façon préliminaire que le SCC peut offrir des programmes correctionnels adhérant aux principes connus pour garantir leur efficacité, dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les délinquantes.

Dans l'ensemble, le PIDT et le PPVD ont obtenu des résultats satisfaisants selon le REPC-2000. Il est extrêmement rare que les programmes soient jugés très satisfaisants, et la majorité des programmes qui ont été évalués au moyen de cet instrument de mesure ont été jugés plutôt insatisfaisants (Lowencamp, Latessa et Smith, 2006). Ces résultats sont donc encourageants et confirment de façon préliminaire que le SCC adhère aux principes sous-tendant les programmes correctionnels efficaces. Seules les personnes qui ont reçu la formation requise pour l'administration et l'interprétation du REPC-2000 peuvent utiliser cet instrument. En conséquence, dans le cadre du contrat signé pour cette recherche, les évaluateurs se sont chargés de l'interprétation des résultats du REPC-2000. Ce faisant, ils ont noté que la prudence est de rigueur dans l'interprétation des résultats du REPC-2000 concernant le PIDT et le PPVD. Une évaluation complète au moyen du REPC-2000 suppose habituellement une évaluation sur place, ce qui permet de maximiser la validité des résultats. Pour la présente recherche, l'évaluation est basée seulement sur l'examen de matériel documentaire et l'information recueillie en entrevue avec des intervenants et des concepteurs de programmes. Par conséquent, compte tenu des données limitées disponibles, seulement 86 des 131 éléments ont pu être notés. En outre, le degré de certitude était inférieur à 3 pour 31 % des éléments, là encore à cause du manque d'observation

Ébauche

sur place. Nonobstant ces limites, l'évaluation est fondée sur une combinaison d'entrevues avec des concepteurs de programmes et d'examen de matériel documentaire. La présente étude vise à évaluer, non pas un programme donné, mais plutôt la stratégie globale du SCC concernant les programmes correctionnels pour délinquantes. C'est pourquoi ces résultats semblent confirmer la volonté du SCC d'offrir des programmes fondés sur les principes empiriques du modèle RBR.

Une évaluation sur place aurait sans doute été tout aussi concluante au sujet de l'administration du GRPA, mais le PIDT et le PPVD ont été jugés satisfaisants relativement à la prestation de services conçus spécialement pour les délinquantes, le PPVD évitant de justesse le classement « Excellent ». Les scores enregistrés pour les deux programmes étaient relativement cohérents, quoique légèrement supérieurs dans le cas du PPVD tant selon le REPC-2000 que selon le GRPA. Comme le PPVD est plus récent que le PIDT, cela indique probablement que le travail ayant abouti à son élaboration a été plus poussé, tant sur le chapitre de l'adhésion aux principes des programmes correctionnels efficaces que sur celui d'un cadre d'intervention spécialement conçu pour les délinquantes.

À noter que la majorité des éléments du GRPA qui ont été mal jugés par les responsables clés sur le chapitre du respect des différences liées au sexe, tant pour le PPVD que pour le PIDT, concernaient la culture et l'ethnicité, à commencer par les insuffisances qui ont été mises en évidence concernant la prestation de programmes tenant compte des différences culturelles. De plus, la sensibilisation aux réalités culturelles a été jugée importante mais peu présente par tous les membres du personnel. Par ailleurs, plusieurs des délinquantes ayant participé à la présente étude estimaient que l'attention accordée à la diversité n'était pas une caractéristique du programme ou n'étaient pas sûres de sa présence. Cette perception est sans doute simplement due au fait que les dimensions culturelles sont intégrées aux programmes correctionnels pour délinquantes de manière plus implicite qu'explicite, le SCC étant mandaté pour offrir des programmes correctionnels qui tiennent compte des différences entre les sexes, ainsi que des différences ethniques, culturelles et spirituelles. Mais il reste que cette question exige plus d'attention.
Le SCC offre actuellement des programmes spécialisés pour les délinquantes autochtones. Toutefois, les résultats de la présente étude mettent en évidence la nécessité d'intégrer de manière plus explicite les questions liées à la culture et à l'ethnicité dans les programmes correctionnels pour les non-Autochtones pour que ces programmes soient mieux adaptés aux différences liées au sexe.

Ébauche

Bien que la taille de l'échantillon soit modeste, les réponses fournies par les délinquantes démontrent que l'importance et la présence d'un cadre d'intervention adapté à leurs besoins dans les programmes correctionnels du SCC leur tiennent à cœur. La plupart des éléments conçus spécialement pour les délinquantes ont été jugés plutôt importants, à tout le moins, pour l'efficacité d'un programme correctionnel. On constate un consensus général concernant l'importance des aspects relationnels pour l'efficacité d'un programme correctionnel (relation thérapeutique avec le personnel, soutien continu, climat de sécurité et de respect, et promotion des relations saines). De même, la structure du programme a été jugée importante, dans l'ensemble, pour ce qui est de répondre à des besoins multiples, de miser sur les forces individuelles et d'avoir la possibilité de fournir de la rétroaction sur les améliorations à apporter au programme.

Toutefois, on a observé certains écarts intéressants par rapport à cette tendance. Comme on l'a indiqué plus haut, une proportion relativement élevée des délinquantes de l'échantillon n'étaient pas sûres de l'importance de l'attention accordée à la diversité ou ne la jugeaient pas importante pour l'efficacité du programme. On a également noté l'incertitude exprimée par certaines concernant l'importance de la responsabilisation et d'une approche holistique axée sur la connaissance de soi, la sexualité et la spiritualité. Cette incertitude est peut-être due simplement à des divergences d'opinion concernant l'importance relative accordée à divers aspects des programmes correctionnels; mais il se peut également que certaines délinquantes ne soient pas sûres de l'importance et de la pertinence de ces éléments, plus abstraits, pour l'efficacité des programmes ciblant les facteurs criminogènes énoncés.

Les femmes de l'échantillon ont des opinions plus diverses sur la présence d'un cadre d'intervention spécialement conçu pour elles dans le PIDT que sur l'importance d'un tel cadre pour les programmes correctionnels en général; mais, là encore, la tendance est plutôt favorable. La plupart des éléments ont été jugés présents ou parfois présents dans le PIDT. L'exception la plus notoire concernait le sentiment de responsabilisation, un nombre égal de délinquantes l'ayant jugé présent ou absent à l'occasion de leur participation au PIDT. Fait intéressant à noter, une proportion plus élevée de délinquantes estimaient que leur participation au PIDT avait amélioré leur capacité de faire des choix responsables, ce qui aurait dû théoriquement accroître leur sentiment de responsabilisation. Bien que la responsabilisation soit primordiale dans l'approche adoptée par le SCC auprès des délinquantes, il se peut que la nature même du milieu correctionnel contribue à limiter le sentiment de responsabilisation dans le cadre des programmes examinés. Par

Ébauche

ailleurs, on a constaté certains écarts sur la question du soutien continu après la participation au programme, fait notable en ce sens que toutes les délinquantes ont jugé cet élément important. Peut-être est-ce dû à des changements dans les intervenants du programme ou au fait que les délinquantes n'ont pas toutes la même propension à solliciter du soutien continu, ou à bien d'autres causes possibles. De même, certains éléments concernant le soutien continu, les séances de rappel et l'aiguillage après la participation au programme ont été jugés plus importants que présents par les intervenants. Il faut continuer de se pencher sur cette question, étant donné que le SCC s'emploie en priorité à assurer un continuum de soins aux délinquants. Il convient de noter que le SCC est en train de mettre en œuvre un nouveau programme correctionnel intégré pour délinquantes qui vise en partie à améliorer le continuum de soins.

Les éléments des programmes correctionnels efficaces et des stratégies adaptées aux différences liées au sexe ont été jugés importants par la plupart des intervenants, une constatation encourageante. Toutefois, outre les éléments concernant la culture et l'ethnicité, et la nécessité d'assurer un continuum de soins, certains éléments opérationnels ont été jugés moins présents dans l'ensemble, ce qui risque d'empêcher les intervenants de faire au mieux dans ce domaine. Par exemple, les problèmes opérationnels du roulement de personnel et de l'insuffisance des fonds sont mis en lumière dans les réponses du personnel. De même, certains chercheurs indiquent que des variables organisationnelles sont des ingrédients clés de l'efficacité des programmes (p. ex., Gendreau, Goggin et Smith, 1999). De plus, les membres du personnel interrogés ont souligné l'importance d'une formation complémentaire, d'une supervision clinique et d'une évaluation continue des compétences cliniques.

Limites et orientations pour l'avenir

Nous avons rencontré de nombreuses difficultés lors de la collecte de données pour la présente étude. Comme on l'a noté précédemment, des problèmes de qualité des données sont apparus à chaque phase de la recherche en raison du manque d'observation sur place aux fins des évaluations de programmes et du faible taux de réponse, tant chez les intervenants que chez les participantes aux programmes. C'est pourquoi la prudence est de rigueur dans l'interprétation des résultats d'une enquête préliminaire concernant la prestation de programmes adaptés aux besoins des délinquantes et conformes au modèle RBR. Il convient également de reconnaître que l'expérience partielle que les participantes avaient des programmes peut contribuer à limiter les

Ébauche

données disponibles. Alors que les évaluations au moyen du REPC-2000 et du GRPA ont été faites par des concepteurs connaissant parfaitement bien leur programme, les membres du personnel invités à participer à l'enquête devaient seulement avoir suivi la formation requise pour l'un des programmes visés. C'est pourquoi les répondants de l'échantillon n'avaient peut-être pas la connaissance approfondie d'un programme résultant de l'expérience. Toutefois, comme on l'a noté à propos du REPC-2000, cette limite concerne davantage la mise en œuvre que la conceptualisation du programme. Par ailleurs, les délinquantes de l'échantillon étaient tenues seulement d'avoir terminé au moins une phase du PIDT. La première phase est un programme d'engagement de courte durée et moins intensif que la phase suivante. Là encore, bien que tous les programmes, peu importe leur niveau d'intensité, devraient théoriquement adhérer aux principes des programmes correctionnels efficaces et s'inscrire dans un cadre d'intervention spécialement conçu pour les délinquantes, l'exposition aux divers éléments ciblés varie selon la durée de participation à un programme donné.

Les résultats de la présente étude, bien que préliminaires, confirment la capacité du SCC d'adhérer aux principes empiriques sous-tendant les programmes correctionnels conventionnels, dans un cadre d'intervention conçu spécialement pour les délinquantes. Les résultats confirment également la nécessité d'intégrer dans les programmes des éléments relatifs aux différences culturelles. De plus, pour que les intervenants puissent maximiser l'efficacité des programmes correctionnels, il faudrait se pencher sur d'autres questions opérationnelles concernant la dotation en personnel, la surveillance continue et l'obtention des fonds nécessaires.

Ébauche

Bibliographie

Andrews, D. A. (2001). « Principes des programmes correctionnels efficaces » dans L. L. Motiuk et R.C. Serin (éds) *Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces* (pp. 10-19), vol. 1, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Andrews, D. A., et Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct* (4e éd.). Cincinnati OH: Anderson Publishing Company.

Andrews, D. A., Bonta, J., et Hoge, R. D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior, 17*(1), 19-52.

Andrews, D. A., Zinger, L, Hoge, R. D., Bonta, J., Gendreau, P., et Cullen, F. T. (1990). Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis. *Criminology, 28*(3), 369-404.

Blanchette, K., et Brown, S. L. (2006). *The assessment and treatment of women offenders: An integrative perspective*. Chichester, Angleterre: John Wiley & Sons.

Bloom, B., et Covington, S. (2000). *Gendered justice: Programming for women in correctional settings*. Document présenté à la 52e réunion annuelle de l'American Society of Criminology, San Francisco, novembre 2000.

Covington, S. (2007). *Women and Addiction: A Gender-Responsive Approach*. Center City, MN: Hazelton.

Fortin, D. (2004). *Stratégie des programmes pour délinquantes*. Service correctionnel du Canada.

Gendreau, P., et Andrews, D. A. *(*2001*). Répertoire d'évaluation des programmes correctionnels 2000 (REPC 2000).* Saint John (Canada), Université du Nouveau-Brunswick.

Gendreau, P, Goggin, C., et Smith, P. (1999). The forgotten issue in effective correctional Treatment: Program Implementation. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 43*(2), 180-187.

Gendreau, P., et Thériault, Y. (2008). *A program evaluation of Women Offender Substance Abuse and Women's Violence Prevention Programs for Correctional Services Canada (CSC)*. Document non publié.

Ébauche

Gendreau, P., Smith, P., et French, S. (2006). “The theory of effective correctional intervention: Empirical status & future direction”dans F. Cullen, J. Wright et M. Coleman (éds). *Taking stock: the status of criminological theory* (pp. 419-446). Piscataway, NJ: Transaction Press.

Hume, L. (2001). *Programme de traitement de la toxicomanie : structure proposée*. Rapport n° R-120. Ottawa : Service correctionnel du Canada.

Kong, R., et Au Coin, K. (2008). Les contrevenantes au Canada. *Juristat, 28*(1). Ottawa, ON : Statistique Canada – n° 85-002-XIF au catalogue.

Lowencamp, C. T., Latessa, E. J. et Smith, P. (2006). Does correctional program quality really matter? The impact of adhering to the principles of effective intervention. *Criminology & Public Policy, 5*(3), 575-594.

Matheson, F. I., Doherty, S., et Grant, B. A. (2008). *Le Programme d’intervention pour délinquantes toxicomanes et la réinsertion sociale*. Rapport n° R-202. Ottawa : Service correctionnel du Canada.

Matheson, F. I., Doherty, S., et Grant, B. A. (2011). Community-based aftercare and return to custody in a national sample of substance-abusing women offenders. *American Journal of Public Health, 101*(6), 1126-1132.

Nesovic, A. (2003). Psychometric evaluation of the CPAI. Dissertation evaluation of Correctional Program Assessment Inventory. *Dissertation Abstracts International, 64*, 4674B. UMI No. AATNQ 83525.

Sécurité publique Canada (2009). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition : rapport annuel 2009*. Ottawa, ON.

Service correctionnel du Canada (1990). *La création de choix : rapport du Groupe d’étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.* Ottawa, ON.

Service correctionnel du Canada, (2003) Programmes correctionnels. *Directive du commissaire 726.* Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Smith, P, Cullen, F. T. et Latessa, E. J. (2009). Can 14,737 women be wrong? A meta-analysis of the LSI-R and recidivism for female offenders. *Criminology and Public Policy, 8*(1), 183-208.

Ward, T., Mesler, J., et Yates, P. (2007). Reconstructing the Risk-Need-Responsivity model: A theoretical elaboration and evaluation. *Aggression and Violent Behavior, 12*(2), 208-228.

Ébauche

Annexes

Annexe A – Questionnaire pour les participantes aux programmes

	Oui	**Parfois**	**Non**	**NSP**	**SO**
1) À votre avis, le programme et le personnel tiennent-ils compte des différences entre les hommes et les femmes, et sont-ils là pour répondre aux besoins particuliers des délinquantes?	☐	☐	☐	☐	☐
1b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
2) Le programme est-il donné dans un climat de sécurité, de soutien, de respect et de dignité?	☐	☐	☐	☐	☐
2b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
3) Le programme vise-t-il en priorité à promouvoir des relations saines avec les enfants, la famille, les êtres chers et la collectivité?	☐	☐	☐	☐	☐
3b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
4) Le programme traite-t-il d'autres thèmes qui comptent beaucoup pour vous (toxicomanie, traumatismes, santé mentale, etc.)?	☐	☐	☐	☐	☐
4b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
5) Pensez-vous que le programme tient compte de la diversité (culture / ethnicité / orientation sexuelle)?	☐	☐	☐	☐	☐
5b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
6) Pensez-vous que les intervenants du programme et/ou les participantes vous offriront un soutien continu en établissement?	☐	☐	☐	☐	☐
6b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
7) Pensez-vous que le programme est holistique, en ce sens qu'il aborde des thèmes comme la connaissance de soi, la sexualité et la spiritualité?	☐	☐	☐	☐	☐
7b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
8) Pensez-vous que votre participation au programme a permis d'accroître votre sentiment de responsabilisation?	☐	☐	☐	☐	☐

Ébauche

	Oui	Parfois	Non	NSP	SO
8b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
9) Votre participation au programme vous permet-elle de faire des choix plus responsables?	☐	☐	☐	☐	☐
9b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
10) Pensez-vous que le programme mise sur les forces individuelles?	☐	☐	☐	☐	☐
10b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
11) Avez-vous eu la possibilité de fournir une rétroaction pertinente concernant le programme?	☐	☐	☐	☐	☐
11b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐
12) Avez-vous pu établir de solides relations thérapeutiques avec le personnel chargé du traitement?	☐	☐	☐	☐	☐
12b) Pensez-vous que c'est là un élément important de l'efficacité du programme?	☐	☐	☐	☐	☐

Ebauche

Annexe B – GRPA – Programme d'intervention pour délinquantes toxicomanes

Éléments d'évaluation		oui/non	dc
A.	**Fondements théoriques et énoncé de mission**		
A1	Solides fondements théoriques	O	100
A2	Notions théoriques sur les traumatismes	O	100
A3	Approche théorique holistique	O	100
A4	Notions théoriques sur les risques et les forces individuelles	O	100
A5	Notions théoriques sur l'ethnicité et la culture	N	60
A6	Énoncé de mission centré sur les forces individuelles	N	70
Sous-total		**4 (67 %)**	**87**
B.	**Site et établissement**		
B7	Site sécuritaire	O	95
B8	Établissement proche de la collectivité des délinquantes	N	90
B9	Établissement bien entretenu	O	100
B10	Intérieur confortable	O	100
B11	Espace et matériel disponible pour les activités thérapeutiques	O	100
B12	Décor valorisant	N	100
Sous-total		**4 (67 %)**	**98**
C.	**Administration et dotation en personnel**		
C13	Entrevue centrée sur l'expérience des délinquantes	O	100
C14	Entrevue centrée sur l'expérience de l'ethnicité	N	75
C15	Personnel diversifié	O	75
C16	Personnel formé sur les programmes conçus pour les délinquantes	O	90
C17	Personnel formé sur le modèle de traitement holistique des dépendances	O	80
C18	Personnel formé sur les approches culturelles tenant compte des traumatismes subis	N	65
C19	Rôles bien définis du personnel, pratiques adaptées aux besoins des délinquantes	O	100
C20	Processus d'orientation du personnel	O	85

Ébauche

C21	Réunions régulières du personnel	O	90
C22	Examen régulier du personnel	O	77,5
C23	Représentation/comportement exemplaire du personnel	N	65
C24	Surveillance du personnel	N	65
Sous-total		**8 (67 %)**	**81**
D.	**Environnement/culture du programme**		
D25	Définition claire de la sécurité	O	80
D26	Interdiction des mauvais traitements	N	67,5
D27	Analyse des incidents critiques avec le personnel et les bénéficiaires	N	55
D28	Harcèlement / maltraitance des employés et des bénéficiaires interdits	O	80
D29	Validation des sentiments / réflexion / confiance	O	80
D30	Priorité donnée aux forces individuelles	O	75
D31	Reconnaissance des séquelles des traumatismes	O	92,5
D32	Personnel culturellement compétent	N	97,5
D33	Calendrier du programme productif	O	62,5
Sous-total		**6 (67 %)**	**77**
E.	**Planification du traitement**		
E34	Évaluation fondée sur les différences entre les sexes	O	95
E35	Évaluation fondée sur la sécurité immédiate des bénéficiaires	O	100
E36	Instruments de dépistage / d'évaluation conçus pour les délinquantes	N	70
E37	Protocole d'évaluation conçu pour la sécurité des bénéficiaires	O	92,5
E38	Protocole efficace d'orientation des bénéficiaires	O	92,5
E39	Guide de la participante adapté à ses besoins	O	87,5
E40	La planification du programme est basée sur la situation actuelle	O	90
E41	Répond aux besoins essentiels	O	90
E42	Répond aux besoins individuels/relationnels/communautaires	O	100
E43	Objectifs SMART	O	87,5
E44	Soutien des membres de la famille et de la collectivité	O	70
E45	Services communautaires de soutien facilités	O	70
Sous-total		**11 (92 %)**	**87**

Ébauche

F.	**Élaboration du programme**		
F46	Services adaptés aux besoins des délinquantes	O	100
F47	Groupes exclusivement féminins	O	100
F48	Modèle holistique	O	100
F49	Groupes structurés favorisant la communication	O	100
F50	Variété des interventions utilisées	O	95
F51	Intégration de la santé mentale, de la toxicomanie et des traumatismes	O	100
F52	Le programme favorise l'autonomie financière	N	85
F53	Possibilités de réflexion sur la culture et la spiritualité	O	70
F54	Mentors/Modèles de comportements féminins	O	100
F55	Services de garde d'enfants sur place ou à proximité	O	75
F56	Services de santé mentale/émotionnelle	O	100
F57	Services médicaux	O	95
F58	Services de spiritualité	O	100
F59	Services de formation/d'enseignement	O	100
F60	Services pour les femmes enceintes et les mères	O	100
Sous-total		**14 (93 %)**	**95**
G.	**Évaluation de programme**		
G61	Collecte régulière de données sur les bénéficiaires	O	85
G62	Évaluation des éléments conçus spécialement pour les délinquantes	O	95
G63	Utilisation de méthodes qualitatives et quantitatives	O	100
G64	Évaluations des processus et des résultats	O	95
G65	Résultats accomplis liés aux objectifs du programme	O	82,5
G66	Suivi régulier des aiguillages / résultats	O	100
Sous-total		**6 (100 %)**	**93**
TOTAL		**53 (80 %)**	**88**

Ébauche

Annexe C – GRPA – Programme de prévention de la violence pour délinquantes

Éléments d'évaluation		oui/non	dc
A.	**Fondements théoriques et énoncé de mission**		
A1	Solides fondements théoriques	O	100
A2	Notions théoriques sur les traumatismes	O	100
A3	Approche théorique holistique	O	100
A4	Notions théoriques sur les risques et les forces individuelles	O	100
A5	Notions théoriques sur l'ethnicité et la culture	N	60
A6	Énoncé de mission centré sur les forces individuelles	O	70
Sous-total		**5 (83 %)**	**88**
B.	**Site et établissement**		
B7	Site sécuritaire	O	90
B8	Établissement proche de la collectivité des délinquantes	N	75
B9	Établissement bien entretenu	O	100
B10	Intérieur confortable	O	100
B11	Espace et matériel disponible pour les activités thérapeutiques	O	70
B12	Décor valorisant	N	80
Sous-total		**4 (67 %)**	**85**
C.	**Administration et dotation en personnel**		
C13	Entrevue centrée sur l'expérience des délinquantes	O	100
C14	Entrevue centrée sur l'expérience de l'ethnicité	N	70
C15	Personnel diversifié	N	85
C16	Personnel formé sur les programmes conçus pour les délinquantes	O	100
C17	Personnel formé sur le modèle de traitement holistique des dépendances	O	60
C18	Personnel formé sur les approches culturelles tenant compte des traumatismes subis	N	90
C19	Rôles bien définis du personnel, pratiques adaptées aux besoins des délinquantes	O	80

Ébauche

C20	Processus d'orientation du personnel	O	90
C21	Réunions régulières du personnel	O	100
C22	Examen régulier du personnel	O	75
C23	Représentation/comportement exemplaire du personnel	N	60
C24	Surveillance du personnel	O	60
Sous-total		**8 (67 %)**	**81**
D.	**Environnement/culture du programme**		
D25	Définition claire de la sécurité	O	60
D26	Interdiction des mauvais traitements	O	100
D27	Analyse des incidents critiques avec le personnel et les bénéficiaires	O	60
D28	Harcèlement / maltraitance des employés et des bénéficiaires interdits	O	90
D29	Validation des sentiments / réflexion / confiance	O	60
D30	Priorité donnée aux forces individuelles	O	60
D31	Reconnaissance des séquelles des traumatismes	O	100
D32	Personnel culturellement compétent	N	80
D33	Calendrier du programme productif	O	65
Sous-total		**8 (89 %)**	**75**
E.	**Planification du traitement**		
E34	Évaluation fondée sur les différences entre les sexes	O	100
E35	Évaluation fondée sur la sécurité immédiate des bénéficiaires	O	90
E36	Instruments de dépistage / d'évaluation conçus pour les délinquantes	N	60
E37	Protocole d'évaluation conçu pour la sécurité des bénéficiaires	O	85
E38	Protocole efficace d'orientation des bénéficiaires	O	90
E39	Guide de la participante adapté à ses besoins	O	80
E40	La planification du programme est basée sur la situation actuelle	O	65
E41	Répond aux besoins essentiels	O	90
E42	Répond aux besoins individuels/relationnels/communautaires	O	100
E43	Objectifs SMART	O	70
E44	Soutien des membres de la famille et de la collectivité	O	85
E45	Services communautaires de soutien facilités	O	50
Sous-total		**11 (92 %)**	**80**

Ébauche

F.	**Élaboration du programme**		
F46	Services adaptés aux besoins des délinquantes	O	100
F47	Groupes exclusivement féminins	O	100
F48	Modèle holistique	O	100
F49	Groupes structurés favorisant la communication	O	100
F50	Variété des interventions utilisées	O	100
F51	Intégration de la santé mentale, de la toxicomanie et des traumatismes	O	90
F52	Le programme favorise l'autonomie matérielle	O	60
F53	Possibilités de réflexion sur la culture et la spiritualité	O	70
F54	Mentors/Modèles de comportements féminins	O	90
F55	Services de garde d'enfants sur place ou à proximité	O	65
F56	Services de santé mentale/émotionnelle	O	100
F57	Services médicaux	O	100
F58	Services de spiritualité	O	100
F59	Services de formation/d'enseignement	O	100
F60	Services pour les femmes enceintes et les mères	O	100
Sous-total		**15 (100)**	**92**
G.	**Évaluation du programme**		
G61	Collecte régulière de données sur les bénéficiaires	O	80
G62	Évaluation des éléments conçus spécialement pour les délinquantes	O	85
G63	Utilisation de méthodes qualitatives et quantitatives	O	100
G64	Évaluations des processus et des résultats	O	80
G65	Résultats accomplis liés aux objectifs du programme	O	90
G66	Suivi régulier des aiguillages / résultats	O	100
Sous-total		**6 (100 %)**	**89**
TOTAL		**57 (86 %)**	

Ébauche

Annexe D – GRQ – Moyennes individuelles

Élément	Présence			Importance		
	N	Moyenne	*Écart-type*	*N*	Moyenne	*Écart-type*
Sous-échelle 1 – Fondements théoriques et énoncé de mission						
Les fondements théoriques du programme sont étayés par des recherches sur les différences liées au sexe, sur la socialisation et le développement psychologique des femmes et sur la théorie relationnelle-culturelle.	15	3,33	0,62	15	3,53	0,64
Les fondements théoriques du programme intègrent des notions concernant les traumatismes ainsi que les approches et les services tenant compte des traumatismes.	15	3,13	0,64	15	3,53	0,64
Les fondements théoriques du programme s'inscrivent dans une approche holistique tenant compte de facteurs physiologiques, sociaux, affectifs, spirituels et environnementaux.	15	3,73	0,46	15	3,87	0,35
Les fondements théoriques du programme sont étayés par des recherches sur les risques et les forces propres aux femmes.	15	3,2	0,78	15	3,67	0,49
Le thème des richesses culturelles et ethniques et du respect des différences est traité dans les fondements théoriques du programme.	15	2,47	0,52	15	3,67	0,62
Un énoncé de mission a été rédigé spécialement pour ce programme, qui tient compte des différences liées au sexe et qui mise sur les forces des délinquantes.	15	3,36	0,67	13	3,31	1,11
Sous-échelle 2: Site et établissement						
Les locaux où est donné le programme sont sécuritaires.	15	2,93	0,88	15	3,8	0,41
Les locaux où est donné le programme sont proches des collectivités d'où viennent les bénéficiaires.	14	2,29	0,73	14	3,21	0,8
Les locaux où est donné le programme sont propres et bien entretenus.	15	3	0,66	15	3,53	0,64
La salle de programme est confortable et accueillante pour les délinquantes et les employés, et comporte une aire pour les visites avec les membres de la famille et les enfants.	13	1,77	0,93	15	3,13	0,92
Les délinquantes ont à leur disposition des pièces (autres que leurs chambres) et du matériel pour la relaxation et d'autres activités thérapeutiques – art, danse, musique, lecture, méditation et exercice.	14	1,93	0,62	15	3	0,85
Le décor comprend des représentations valorisantes de femmes, notamment de femmes issues de divers groupes ethniques et culturels.	14	1,71	0,47	15	2,93	0,8
Sous-échelle 3 - Administration et dotation en personnel						
Les APC / employés éventuels sont interrogés au sujet de leur expérience et de leurs attitudes concernant le travail auprès des délinquantes.	13	3	0,82	15	3,67	0,62
Les APC / employés éventuels sont interrogés au sujet de leur expérience et de leurs attitudes concernant divers groupes ethniques et culturels.	14	2,79	0,89	15	3,53	0,74
Le personnel affecté au programme reflète la diversité de la population des bénéficiaires.	15	2,67	1,11	15	2,8	1,08
Tous les membres du personnel reçoivent une formation sur les programmes spécialement conçus pour les délinquantes, y compris	15	2,67	1,05	14	3,64	0,63

Ébauche

sur les différences liées au sexe, le développement psychosocial des femmes (et la théorie relationnelle-culturelle), les besoins et les difficultés des délinquantes, et leurs forces.						
Les administrateurs et les membres du personnel reçoivent une formation sur un cadre d'intervention holistique sur les dépendances.	14	2,29	1,07	15	3,13	0,99
Tous les membres du personnel reçoivent une formation sur les thérapies misant sur les forces individuelles, tenant compte des traumatismes subis et respectueuses des différences culturelles.	14	2,21	0,8	15	3,27	0,96
Les fonctions et responsabilités du personnel sont clairement définies, de même que les pratiques adaptées aux besoins des délinquantes.	12	2,58	0,79	15	3,33	0,72
Le processus d'orientation du personnel est distinct des activités de formation continue.	12	2,75	0,75	12	3,5	0,67
Le personnel se réunit régulièrement et discute des moyens de mieux répondre aux besoins des délinquantes.	15	1,87	0,74	15	2,93	1,03
La capacité de chaque membre du personnel d'adopter une approche relationnelle qui mise sur les forces individuelles, tienne compte des traumatismes subis et des différences culturelles est évaluée régulièrement.	14	2,21	0,98	15	3,27	0,88
Les administrateurs et les membres du personnel, à tous les paliers, donnent l'exemple aux délinquantes (dans leurs relations les uns avec les autres et dans leurs interactions avec elles) et les représentent.	15	2,4	0,91	15	3,6	0,83
Les membres du personnel, à tous les paliers, sont bien encadrés et leurs superviseurs veillent à ce que leurs interventions tiennent compte des différences liées au sexe.	14	2	0,68	14	3,36	0,75
Sous-échelle 4 - Environnement / culture du programme						
Les conditions de sécurité physique et psychologique/affective sont clairement définies pour les membres du personnel et les bénéficiaires, *et* sont intégrées dans les pratiques et la documentation du programme.	15	2,93	0,88	15	3,47	0,83
La violence physique, sexuelle ou psychologique est interdite, tant pour les membres du personnel que pour les bénéficiaires. Les uns et les autres savent comment signaler, en toute confidentialité, tout incident compromettant la sécurité d'une bénéficiaire, d'un membre du personnel ou d'un visiteur.	14	3,29	0,99	15	4	0
Tous les incidents critiques sont analysés en présence des membres du personnel et des bénéficiaires concernés. D'autres bénéficiaires peuvent témoigner le cas échéant.	13	3	0,82	15	3,8	0,56
Les membres du personnel s'abstiennent de harceler ou de maltraiter les bénéficiaires ou d'autres personnes, et l'on s'attend également à ce que les bénéficiaires évitent les obscénités ou les insultes fondées sur le genre ou l'ethnicité.	15	3,2	0,68	15	3,87	0,35
Les membres du personnel usent d'une approche relationnelle en validant les sentiments des délinquantes, en utilisant des techniques d'écoute active, en veillant à la sécurité physique et psychologique des bénéficiaires, en gagnant leur confiance et en établissant une alliance thérapeutique avec elles.	15	3,27	0,59	15	3,87	0,35
Les membres du personnel misent sur les forces individuelles, enseignent aux délinquantes des moyens d'éviter les comportements risqués ou inefficaces, et leur donnent des occasions de prendre des initiatives et des décisions éclairées, en groupe et à titre individuel.	15	3,07	0,59	15	3,8	0,41
Les membres du personnel sont conscients des séquelles des traumatismes dans la vie et la conduite des délinquantes, et évitent de les traumatiser à nouveau par leur langage et leur comportement.	15	3	0,76	15	3,8	0,41
Les membres du personnel font preuve de compétence culturelle (sont conscients des styles d'interaction propres à de multiples groupes ethniques et culturels).	15	2,73	0,8	15	3,6	0,63
Grâce à un calendrier de programme, les délinquants ont des journées pleines d'activités saines et enrichissantes. Elles n'ont pas trop de temps libre et ont le temps de réfléchir.	14	2,5	0,86	15	3,33	0,62

Ébauche

Sous-échelle 5 - Planification du traitement						
L'évaluation des bénéficiaires est fondée sur des éléments théoriques et pratiques concernant les différences liées au sexe : elle est conçue pour favoriser l'établissement d'une relation thérapeutique entre employés et bénéficiaires, dans un climat de respect mutuel, de responsabilisation et de soutien.	14	3,21	0,43	15	3,8	0,56
Le dépistage de problèmes se limite à ceux qui ont une incidence immédiate sur la sécurité des bénéficiaires et/ou de l'environnement; tout est fait pour que les délinquantes se sentent à l'aise, et les questions trop personnelles sont évitées.	13	2,77	0,6	13	3,38	0,65
Les instruments d'évaluation et de dépistage sont adaptés aux différences liées au sexe et à la culture; ils traitent des traumatismes subis, des relations, des liens communautaires, des forces individuelles, de la toxicomanie et des responsabilités liées à la garde d'enfants.	12	3	.6	13	3,54	0,66
Le processus d'évaluation comporte un protocole qui vise à favoriser le bien-être et la sécurité physique et psychologique des bénéficiaires, pendant et après le processus.	14	2,86	0,77	14	3,43	0,65
Le protocole d'orientation est bien défini et conçu pour les délinquantes (elles se sentent à l'aise et en sécurité, dans un environnement qui les incite à échanger, à exprimer leurs pensées, leurs émotions et leurs préoccupations; elles se familiarisent avec le programme, font le tour de l'établissement et rencontrent les membres du personnel et les autres bénéficiaires).	12	2,83	0,84	15	3,47	0,64
Un guide d'information, conçu spécialement pour les délinquantes, traite de la sécurité physique et psychologique, des soutiens relationnels et des services de représentation.	9	3,11	0,93	11	3,55	0,69
La planification de programme a comme point de départ la situation actuelle de la délinquante et se poursuit à un rythme et dans la direction qui lui conviennent, suivant ses capacités.	12	2,83	0,72	14	3,43	0,65
Le processus de planification du traitement ou des services vise en priorité à satisfaire les besoins essentiels d'une délinquante – se nourrir, se loger, s'habiller, être en sécurité et avoir assez d'argent pour vivre.	13	3,31	0,75	14	3,86	0,36
Le processus de planification du traitement ou des services vise à répondre aux besoins individuels, relationnels et communautaires de la délinquante.	15	3,13	0,74	15	3,6	0,51
Les objectifs fixés pour la délinquante sont clairs, distincts, mesurables et réalisables. Les mesures à prendre à court et à long termes pour les atteindre sont précisées.	14	3	0,78	14	3,93	0,27
Les membres de la famille, les fournisseurs de services d'enseignement ou de formation, et autres ressources communautaires de soutien ont leur rôle à jouer dans le plan aux fins du continuum de soins requis pour chaque délinquante.	14	2,57	0,76	14	3,71	0,47
Des contacts utiles dans la collectivité sont identifiés pour chaque délinquante, pendant sa participation au programme, dont au moins un organisme communautaire.	11	2,64	0,81	13	3,38	0,77
Sous-échelle 6 - Élaboration du programme						
Tous les services sont fondés sur les principes concernant les différences liées au sexe, et le programme est conçu spécialement pour les délinquantes, tant sur le fond que sur la forme.	14	3,36	0,5	14	3,64	0,5
Le traitement est fondé sur une approche holistique centrée sur des facteurs physiologiques, sociaux, psychologiques, spirituels et environnementaux.	14	3,57	0,51	14	3,93	0,27
L'organisation et le fonctionnement des groupes visent à favoriser les échanges entre les délinquantes.	14	3,14	0,66	14	3,64	0,5
Diverses thérapies sont utilisées (relationnelle, familiale, expressive, cognitive, dynamique/systémique).	14	3,29	0,47	14	3,64	0,63

Ébauche

Le programme intègre des services dans plusieurs domaines - santé mentale, toxicomanie et traumatismes.	14	3,29	0,61	14	3,71	0,061
Le programme aide les femmes à accéder à l'autonomie financière.	14	2	0,68	14	3,14	0,95
Le programme offre les possibilités d'exploration culturelle et spirituelle.	14	2,71	0,73	14	3,21	0,8
Le programme mise sur des modèles de comportement et des mentors féminins.	14	2,86	0,95	14	3,21	0,8
Des services de garde d'enfants sont fournis sur place ou à proximité.	8	1,5	1,07	9	2,56	1,24
Des services de santé mentale et psychologique conçus spécialement pour les délinquantes sont offerts sur place ou sur recommandation.	14	3	0,88	13	3,54	0,88
Des services médicaux et de santé physique conçus spécialement pour les délinquantes sont offerts sur place ou sur recommandation.	13	2,92	1,12	14	3,64	0,5
Des services de spiritualité sont offerts sur place ou sur recommandation.	15	3	0,85	14	3,43	0,51
Des services d'enseignement et de formation sont offerts sur place ou sur recommandation.	15	3,4	0,63	14	3,57	0,51
Des services pour les femmes enceintes et les mères sont offerts sur place ou sur recommandation.	14	2,57	1,09	14	3,43	0,76
Sous-échelle 7 - Évaluation du programme						
Des données sur les bénéficiaires sont recueillies régulièrement au moyen d'une boucle de rétroaction (auprès des délinquantes, des membres de leur famille, des membres du personnel et d'autres intervenants) et sont entrées régulièrement dans une base de données existante.	12	3,42	0,67	13	3,77	0,44
Un instrument d'évaluation de programme conçu spécialement pour les délinquantes est utilisé.	10	3,2	0,63	13	3,31	0,85
Les données recueillies sont des mesures qualitatives (comme les constatations de groupes de réflexion) et des mesures quantitatives (comme le nombre de bénéficiaires).	8	3	1,07	9	3,33	0,87
Les processus et les résultats sont évalués régulièrement.	11	2,55	0,52	12	3,5	0,8
Les résultats constatés chez les délinquantes sont reliés aux objectifs du programme – amélioration des relations avec les membres de la famille, les pairs et la collectivité; amélioration du niveau d'instruction et des compétences; auto-efficacité; libération de la dépendance de l'alcool ou de drogues; diminution des séquelles des traumatismes; et amélioration de la santé mentale.	13	3,31	0,75	15	3,87	0,35
Les aiguillages des bénéficiaires (et leurs résultats) font l'objet d'un suivi régulier.	13	3,23	0,6	13	3,69	0,48

Ébauche

Annexe E – ETEQ – Moyennes individuelles

Élément	Présence			Importance		
	N	Moyenne	*Écart-type*	*N*	Moyenne	*Écart-type*
Sous-échelle 1: Mise en œuvre du programme						
Le directeur du programme contribue / a contribué à la conception du programme.	9	2,56	1,33	12	2,58	1,17
Le directeur du programme a reçu une formation professionnelle (p. ex., en psychologie, travail social).	10	3	0,94	13	3,15	0,9
Le directeur du programme travaille pour un programme de traitement des délinquants depuis au moins trois ans.	12	3	0,95	13	3,31	0,86
Le directeur du programme choisit / forme le personnel.	13	2,69	1,03	13	2,69	1,11
Le directeur du programme se charge de certains aspects du programme (p. ex., contribue à la prestation du programme et supervise directement le personnel).	13	1,69	0,63	14	2,29	0,99
Une analyse de la documentation est / a été faite à l'appui du contenu du programme.	11	3,36	0,81	12	3,75	0,45
Un programme pilote a / a eu lieu pour cerner les aspects pratiques du programme.	11	3,73	0,47	13	3,77	0,44
Une évaluation documentée justifie la nécessité du programme.	14	3,57	0,51	14	3,79	0,43
Les valeurs et les objectifs du programme cadrent avec les valeurs existantes en établissement / dans la collectivité.	14	3,57	0,65	14	3,86	0,36
Selon l'administration et les intervenants, le programme est efficient.	8	2,75	1,04	11	3,09	1,04
Le financement du programme est jugé satisfaisant.	10	2,3	0,68	11	3,82	0,41
Sous-échelle 2 – Évaluation préalable des bénéficiaires						
Le traitement fourni convient aux délinquantes participant au programme.	15	3,2	0,78	15	3,93	0,26
Les critères d'exclusion de certains types de délinquantes sont d'ordre clinique ou légal.	14	3,36	0,63	14	3,71	0,45
Les facteurs de risque de récidive (p. ex., âge, nombre de condamnations) sont évalués.	14	3,36	0,63	15	3,67	0,49
Les facteurs de risque sont évalués au moyen d'un instrument ou test psychométrique agréé ou d'une entrevue structurée dont les résultats sont quantifiables.	11	3,09	0,83	13	3,77	0,83
Le niveau de risque est déterminé (élevé, modéré, faible).	15	3,27	0,96	15	3,8	0,41
Les facteurs criminogènes (p. ex., attitudes antisociales, pairs antisociaux, dysfonctionnement familial, toxicomanie) sont évalués.	15	3,73	0,46	15	3,87	0,35
Les facteurs criminogènes sont évalués au moyen d'un instrument ou test psychométrique agréé ou d'une entrevue structurée dont les résultats sont quantifiables.	13	3,46	0,52	13	3,85	0,56
Les facteurs criminogènes sont déterminés.	15	3,8	0,41	15	4	0
Le niveau du risque et des besoins est réévalué régulièrement.	14	3,29	0,61	15	3,93	0,26

Ebauche

Les caractéristiques et le style d'interaction de chaque délinquante (p. ex., intelligence, habileté verbale, degré d'anxiété) sont évalués.	15	2,8	0,94	15	3,53	0,52
Les caractéristiques et le style d'interaction de chaque délinquante sont évalués au moyen d'un instrument ou test psychométrique agréé ou d'une entrevue structurée dont les résultats sont quantifiables.	9	2,11	0,6	11	3,45	0,82
Les facteurs de réceptivité sont déterminés.	13	2,69	1,03	13	3,77	0,44
Sous-échelle 3 - Caractéristiques du programme						
Le programme cible les comportements et les attitudes criminogènes.	15	3,47	0,64	15	4	0
Les délinquantes bénéficient de thérapies cognitivo-comportementales.	15	3,6	0,63	15	3,8	0,41
Les délinquantes sont séparées du reste de la population carcérale pendant leur participation au programme.	11	2,27	1,27	11	2,82	1,33
Un guide complet des activités et du contenu du programme a été préparé.	15	3,13	0,83	15	3,87	0,35
Les délinquantes consacrent la majeure partie de leur temps chaque semaine à des tâches liées au programme.	14	2,43	0,65	14	3	0,88
L'intensité et la durée du programme varient selon le niveau de risque des délinquantes.	14	2,79	0,8	14	3,71	0,47
Le traitement fourni est apparié aux caractéristiques de chaque délinquante.	14	2,36	0,84	14	3,36	0,84
Les compétences et qualités du personnel sont appariées au type de traitement fourni dans le cadre du programme.	14	2,5	0,65	14	3,57	0,65
Les compétences et qualités du personnel sont appariées au profil des délinquantes et à la nature de leurs problèmes.	14	2,43	0,65	14	3,21	0,8
La motivation des délinquantes en faveur du changement est évaluée.	15	3,2	0,86	15	3,73	0,59
Les délinquantes ont leur mot à dire dans l'organisation et les règles de fonctionnement du programme.	15	2,93	0,8	15	3,13	0,92
Les récompenses sont plus nombreuses que les « punitions » dans le cadre du programme.	13	3,31	0,86	13	3,23	0,93
Les notions théoriques justifiant le recours à telle ou telle punition sont clairement décrites et expliquées.	10	2,9	1,2	11	3,55	0,69
Des « punitions » utiles sont utilisées (p. ex., temps d'arrêt).	10	3	1,16	10	3,4	0,84
Les punitions sont infligées à bon escient (p. ex., intensité maximale, après chaque écart de conduite).	10	2,5	1,08	10	3	0,94
Les réactions émotionnelles aux punitions sont évaluées.	9	2,78	1,09	10	3,3	0,95
Les critères de réussite du programme sont énoncés clairement.	15	3,33	0,72	15	3,67	0,62
Les délinquantes apprennent à prendre conscience des situations problématiques et à les anticiper.	15	3,2	0,56	15	3,67	0,62
Les délinquantes prévoient et simulent des réactions pro sociales à des situations problématiques.	15	3,47	0,64	15	3,73	0,46
Les délinquantes mettent en pratique de nouveaux comportements pro sociaux dans des situations de plus en plus difficiles.	15	2,8	0,86	15	3,8	0,41
Après la participation au programme, les délinquantes sont aiguillées vers d'autres services offrant des programmes qui répondent à leurs besoins.	14	2,86	0,77	14	3,71	0,61
Les êtres chers (p. ex., membres de la famille, amis, intervenants) apprennent à offrir leur soutien.	12	1,17	0,39	12	3,08	0,79
Après la participation au programme, les délinquantes maintiennent leurs acquis à l'occasion de séances de rappel.	13	2	0,71	13	3,31	0,63
Le thérapeute parle au nom de la délinquante lorsque cela est approprié.	13	2,23	0,73	13	2,62	1,04

Ébauche

Le thérapeute fait le suivi concernant les aiguillages.	13	2	1	13	2,54	1,05
Les groupes de thérapie sont peu nombreux, et le rapport entre le nombre de délinquantes et le nombre d'intervenants est élevé.	14	3	0,88	14	3,43	0,94
Les conditions favorables à la prestation du programme sont réunies au sein de l'organisme / de l'établissement / de la collectivité.	15	2,73	0,7	15	3,8	0,41
Les séances du programme sont productives.	15	3,2	0,41	15	3,87	0,35
Sous-échelle 4 - Caractéristiques du personnel						
La majorité des intervenants du programme ont au moins un diplôme de premier cycle.	15	3,07	0,88	15	3,47	0,92
La majorité des intervenants du programme sont formés dans les domaines des services à la personne, de la santé physique et de la santé mentale.	15	3,2	0,78	15	3,53	0,83
La majorité des intervenants du programme ont une formation dans un domaine lié aux services correctionnels (p. ex., travail social, psychologie, criminologie, justice pénale).	15	3,4	0,74	15	3,6	0,83
La majorité des intervenants du programme travaillent dans des programmes de traitement auprès des délinquants depuis au moins un an.	15	3,2	0,78	15	3,53	0,52
Les qualités personnelles des intervenants du programme ont été prises en compte dans le processus d'embauche.	13	3,15	0,8	15	3,87	0,35
Le taux de roulement du personnel du programme est faible.	14	2,29	0,99	14	3,86	0,36
Les intervenants du programme reçoivent une supervision clinique et leurs compétences cliniques sont évaluées régulièrement.	14	2	0,96	14	3,21	0,8
Les intervenants du programme reçoivent une formation théorique et pratique sur les thérapies utilisées.	15	3,27	0,8	15	3,87	0,35
Les intervenants du programme peuvent modifier le déroulement du programme avec l'approbation de leur superviseur.	15	2,27	1,03	15	3	0,93
Les intervenants pensent avoir les compétences voulues pour donner le programme de manière efficace.	15	3,47	0,52	15	3,8	0,41
Les intervenants du programme croient qu'un programme correctionnel peut contribuer à réduire le taux de récidive.	15	3,27	0,8	15	3,8	0,41
Les intervenants du programme se conforment aux interventions prévues dans le cadre du programme.	15	3,33	0,62	15	3,73	0,46
Le personnel a les qualités requises – chaleur humaine, authenticité, sens de l'humour, enthousiasme, confiance en soi, empathie, respect d'autrui, souplesse, motivation, impartialité, jugement, maturité et intelligence.	15	3,6	0,51	15	3,87	0,35
Le personnel a à cœur les services à la personne et croit que les délinquantes peuvent changer.	15	3,4	0,51	15	3,93	0,26
Le personnel utilise à bon escient le renforcement positif (p. ex., complimenter immédiatement une délinquante qui a eu le type de comportement / de discours souhaité en expliquant le pourquoi, et en l'incitant à réfléchir aux conséquences d'un comportement souhaitable).	15	3,33	0,49	15	3,87	0,35
Le personnel montre le bon exemple (p. ex., démontre le comportement souhaité de manière concrète et vivante, récompense les délinquantes qui ont le comportement souhaité, privilégie le renforcement positif plutôt que la punition et les remarques négatives).	15	3,33	0,49	15	3,93	0,26
Le personnel recourt à la désapprobation à bon escient (p. ex., explique aux délinquantes pourquoi tel ou tel comportement est répréhensible; les incite à réfléchir aux conséquences d'un tel comportement; donne l'exemple d'un comportement anticriminel; approuve les changements de comportement pour le mieux).	15	3,33	0,49	15	3,93	0,26
Le personnel utilise des techniques de résolution de problèmes (p. ex., définit un problème de comportement et ses conséquences, inventorie les solutions possibles et incite la délinquante à déterminer quelle est la meilleure).	15	3,6	0,51	15	3,93	0,26
Le personnel utilise l'autorité à bon escient (p. ex., exprime franchement ses exigences, expose les options possibles et leurs conséquences, donne	15	3,33	0,62	15	3,87	0,35

Ebauche

des messages encourageants, joint le geste à la parole, se montre « ferme mais juste ».						
Le personnel utilise des techniques d'enseignement structuré (p. ex., définit l'habileté à apprendre, en fait la démonstration, donne aux délinquantes l'occasion de la mettre en pratique dans des simulations, donne de la rétroaction aux délinquantes).	15	3,4	0,63	15	3,93	0,26
Sous-échelle 5 - Évaluation du programme						
Les superviseurs font des évaluations de l'assurance de la qualité (p. ex., examens de dossiers, supervision clinique, rétroaction aux délinquantes).	14	2,64	0,84	14	3,71	0,61
Les délinquantes sont interrogées sur leur degré de satisfaction concernant les services fournis.	14	3,43	0,76	15	3,67	0,82
Les comportements recherchés chez les délinquantes font l'objet d'une évaluation objective, régulière et uniformisée.	15	2,93	0,8	15	3,67	0,62
Des données sont recueillies sur les nouvelles condamnations des délinquantes.	7	2,57	0,98	11	3,64	0,67
Le programme est évalué au moins une fois.	10	3,5	0,71	12	3,83	0,39
Les méthodes d'évaluation de l'efficacité du programme, les résultats et conclusions de cette évaluation sont documentées.	10	3,1	0,99	14	3,71	0,47
Le compte rendu de l'évaluation du programme est publié dans une revue spécialisée.	2	1,5	0,71	8	2,25	1,04
Sous-échelle 6 - Autre						
Les documents concernant chaque délinquante sont versés dans un dossier confidentiel.	15	3,67	0,49	15	4	0
L'éthique en matière d'intervention est documentée.	8	2,88	0,99	9	3,44	0,73
Les composantes du programme n'ont pas été modifiées au cours des deux dernières années.	9	2,22	0,97	11	2,73	1,19
Le financement du programme n'a pas été modifié au cours des deux dernières années.	5	2,6	1,14	9	3,56	0,53
Le soutien communautaire à l'appui du programme n'a pas été modifié au cours des deux dernières années	5	2,2	1,3	8	3,5	0,54
Un conseil consultatif fournit directives et conseils concernant le programme.	4	2	1,41	8	2,75	1,17

Ébauche